STRATEGIE OPERATIONNELLE DU BASSIN DU KOU

Rapport Final

Novembre 2020

Table des matières

Liste des figures 4

Liste des tableaux 5

Sigles et abréviations 6

1. Introduction générale 7

2. Contexte et justification de la stratégie opérationnelle 7

3. Aperçu sur la région des Hauts-Bassins 8

4. Présentation du bassin du Kou 9

5. Contexte sectoriel et stratégique 10

6. Synthèse de l'étude diagnostique 12

6.1. Principaux résultats du diagnostic 12

6.2. Problématiques 14

6.2.1. Questions d'ordre social et comportemental 16

6.2.2. Questions d'ordre économique et financier 16

6.2.3. Questions d'ordre environnemental 16

7. Schéma stratégique d'aménagement et de gestion des ressources en eau du Kou 18

7.1. Enjeux et défis majeurs de développement du bassin du Kou 18

7.2. Objectifs et axes stratégiques de croissance à l'horizon 2030 18

8. Actions prioritaires 23

9. Coût 24

10. Stratégie de financement 25

11. Impacts politique, économique, environnemental et social de la stratégie Opérationnelle du Kou 26

12. Mise en œuvre de la stratégie opérationnelle 27

12.1. Pilotage et coordination de la Stratégie Opérationnelle 28
12.2. Suivi-évaluation 29

13. Hypothèse et prérequis 30

14. Les principaux risques 30

15. Conclusion 31

Liste des figures

Figure 1: Localisation du bassin du Kou 9

Liste des tableaux

Tableau 1 : Coût de la stratégie opérationnelle à l'horizon 2030 24
Tableau 2: Synthèse de la stratégie de financement 25

Sigles et abréviations

CIEDEL	Centre International d'Etudes pour le Développement Local
ARD	Agence Régionale pour le Développement
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GEeau	Renforcement des capacités à concevoir et à mettre en œuvre des outils de gestion de l'eau à usage agricole
SDR	Stratégie de Développement Rural
PNE	Politique Nationale en matière d'Environnement
PDA/ECV	Plan Décennal d'Action du Secteur de l'Environnement et du Cadre de Vie
PSNA	Politique et Stratégie Nationales d'Assainissement
PN-AEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PN GIRE	Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PN AEP	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable
PN AEUE	Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excreta
PGEA	Programme Gouvernance du Secteur Eau/Assainissement
PNAH	Programme National des Aménagements Hydrauliques
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
PCD-AEPA	Plan Communal de Développement Approvisionnement en Eau Potable et assainissement
AEPS	Adduction d'Eau Potable Simplifiée
PMH	Pompe à Motricité Humaine
CLE Kou	Comité Local de l'Eau du Kou.
CFE	Contribution Fiancière en matière d'Eau
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
BP	Branchement Privé
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
ARPK	Autorité de Restauration et de Protection des berges du Kou
CES/DRS	Conservation des Eaux et des Sols et de Restauration des Sols
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
ONG	Organisation non Gouvernementale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
ASDI	Agence suédoise de développement international
AFD	Association Française de Développement
UE	Union Européenne
FIDA	Fonds international de développement agricole
PPP	Partenaire Public/Privé
RSE	Responsabilité Sociale des Entreprises
EC-AEM	Espace de Compétence de l'Agence de l'Eau du Mouhoun
IMT	Irrigation en Maîtrise Totale d'eau
IC	Irrigation de Complément
BPO	Budget Programme par Objectif
PTA	Plan de Travail
SMART	Significatif, Mesurable, Atteignable, Responsable, Temporel

1. Introduction générale

Les questions d'eau sont d'une grande complexité et concernent toutes les catégories sociales et tous les secteurs économiques. La croissance démographique, l'urbanisation et l'industrialisation rapides, l'expansion de l'agriculture et du tourisme, ainsi que le changement climatique, exercent des pressions croissantes sur les ressources en eau. Il est indispensable que cette ressource vitale soit gérée correctement.

C'est cette complexité de l'eau qui confère à sa gestion des dimensions sociale, économique, environnementale, géopolitique, etc. et qui justifie pleinement la nécessité d'une bonne vision en particulier, d'une bonne planification et d'une mise en synergie des interventions des acteurs (nombreux et multiformes).

Les pressions exercées sur les ressources en eau du Kou mettent aussi en lumière l'interdépendance hydrologique, sociale, économique et écologique du cours d'eau et des aquifères qui s'y trouvent. Elle rend nécessaire une plus grande intégration en termes de développement et de gestion des ressources en eau et des sols. Il existe une relation dynamique entre les acteurs du bassin et l'Agence de l'Eau du Mouhoun, qui doivent travailler main dans la main pour assurer la viabilité des décisions qu'ils prennent en vue d'atteindre les objectifs d'un développement durable.

Après l'état des lieux et le diagnostic des ressources en eau du bassin du Kou, les commanditaires de l'étude que sont le Conseil Régional et le CIEDEL ont voulu résoudre certaines problématiques identifiées par des investissements dont les financements seront recherchés et qui viendront apaiser les peines des différents usagers du bassin quant à la satisfaction des besoins en ressources en eau.

Ainsi une stratégie opérationnelle doit être développée afin de répertorier les solutions les plus idoines pour un développement durable du bassin. C'est l'objet de ce document qui pose les jalons de la réalisation d'un nombre d'actions sans être exhaustives à mener dans le bassin qui iront du reprofilage du cours d'eau à la réalisation d'infrastructures hydrauliques.

2. Contexte et justification de la stratégie opérationnelle

La protection et la gestion des ressources en eau dans le bassin du Kou est une question qui est à l'ordre du jour depuis déjà de nombreuses années, sans avoir pu déboucher sur une action consensuelle et intégrée, faute d'une étude globale associant les différents acteurs et les différentes dimensions de la gestion et protection des ressources en eau.

La montée en puissance, la légitimité grandissante, et la nécessité de faire face à cette problématique en termes de développement régional ont amené le Conseil Régional des Hauts-Bassins et l'Agence Régionale pour le Développement (ARD) à s'intéresser à cette problématique en se basant sur les bonnes relations qui existent aujourd'hui entre les différentes collectivités territoriales concernées par la gestion de l'eau du bassin du Kou, collectivités territoriales qui se retrouvent et dialoguent régulièrement au sein de l'ARD depuis une dizaine d'années.

Cette assise politique, couplée avec une bonne relation entre l'ARD et les services déconcentrés de l'Etat qui sont ses interlocuteurs au quotidien ont permis de dresser un premier état des lieux des connaissances sur le bassin versant et de commencer à réunir les informations disponibles. Des contacts approfondis avec les différents acteurs impliqués ont eu lieu et ont permis par la suite de faire un état des lieux et un diagnostic des dysfonctionnements dans la mobilisation et la gestion des ressources en eau au niveau du bassin pour permettre la proposition d'actions prioritaires de résorption des différents problèmes.

Ce projet est innovant car alors que la problématique de la GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) est générale au niveau national, que dans des espaces de concertation ont été mis en place au niveau des différents bassins versants, à ce jour aucune étude intégrée (technique, sociale, agropastorale, environnementale, institutionnelle) visant l'identification de solutions opérationnelles à court, moyen et long terme n'a été réalisée.

Cette étude et sa démarche de mise en place pourront donc être systématisées et largement diffusées pour inspirer d'autres acteurs sur le territoire national.

Enfin l'étude préalable se justifie car il n'existe pas à ce jour de vision globale de la situation du bassin versant et de proposition cohérente à l'échelle du bassin versant.

L'ambition de l'étude est bien de parvenir à réunir, actualiser et compléter les informations existantes et à proposer des solutions à court, moyen et long terme.

3. Aperçu sur la région des Hauts-Bassins

La région des Hauts Bassins est située à l'Ouest du Burkina Faso ; elle est limitée au nord par la région de la Boucle du Mouhoun, au Sud par la Région des Cascades, à l'est par la région du Sud-ouest et à l'ouest par la République du Mali. Trois provinces la composent : le Houet, le Kénédougou et le Tuy. La région occupe 9,4% du territoire national, soit une superficie de 25 479 km².

La région des Hauts-Bassins est composée de 3 provinces, 30 communes rurales, 3 communes urbaines et 472 villages. Bobo-Dioulasso est le chef-lieu de la région. La province du Houet occupe 45,45% de la superficie totale de la Région, le Kénédougou 32,44% et le Tuy 22,10%.

4. Présentation du bassin du Kou

Le bassin versant du Kou est un bassin de la rivière Kou, affluent du fleuve Mouhoun (ex. Volta noire) qui est un des 3 grands cours d'eau du Burkina Faso. Le bassin versant du Kou se situe à l'Ouest du Burkina Faso, dans la province du Houet.

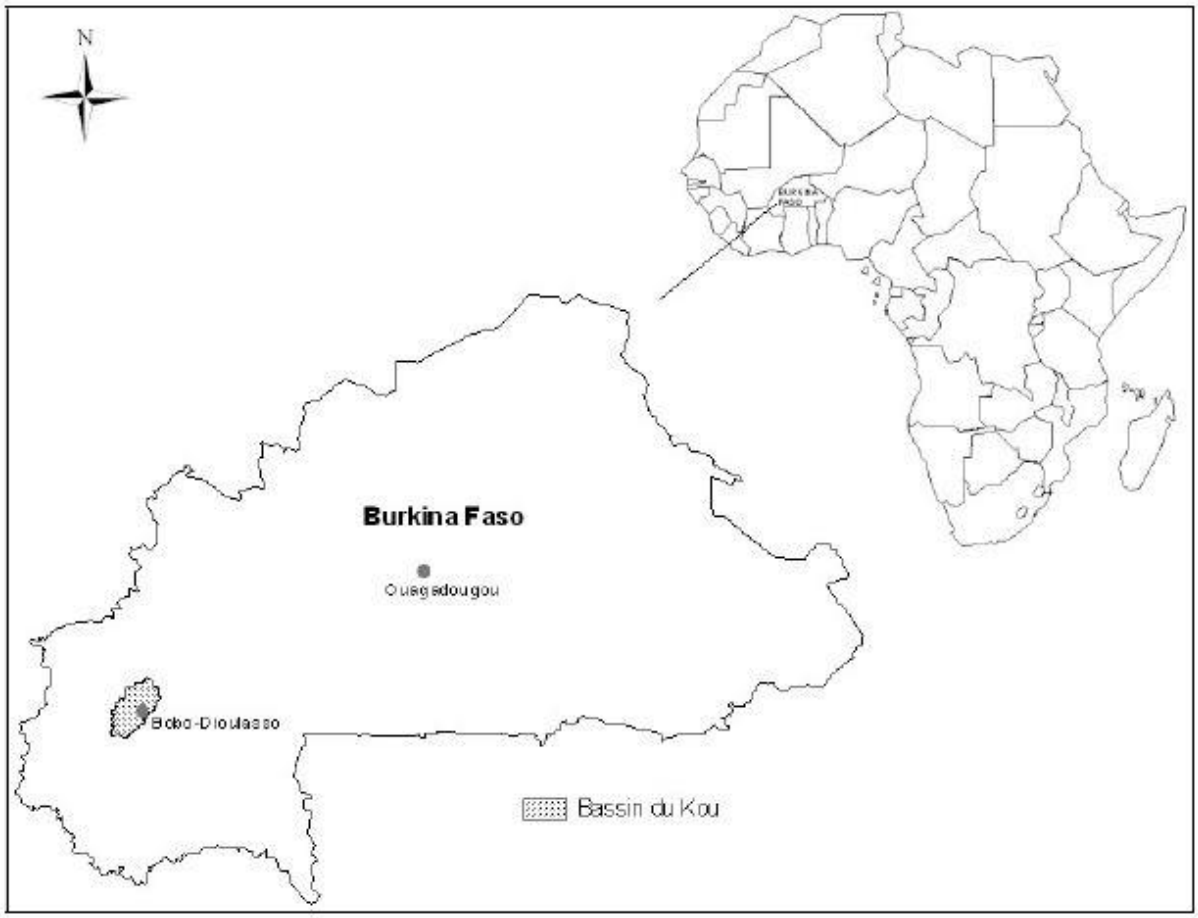

Figure 1: Localisation du bassin du Kou

Ce bassin versant, a une superficie de 1860 km2. Il est constitué essentiellement par un plateau gréseux culminant aux environs de 500 m au sud, pour s'abaisser progressivement jusqu'à 300 m à l'aval, point de confluence avec le Mouhoun. L'altitude moyenne est de 407 m (GEeau, 2003).

Le système d'eau du bassin versant du Kou assure l'alimentation en eau potable de la ville de Bobo-Dioulasso, l'irrigation de zones agricoles (périmètres maraîchers, fruitiers, horticoles,

rizicoles) estimées à 3200 ha (Mamadou Chérif, 2006). Parmi ces zones agricoles, on compte le périmètre de la vallée du Kou (1260 ha), essentiellement dédié à la riziculture.

La disponibilité de l'eau du Kou pendant toute l'année permet plusieurs récoltes après l'hivernage. Les parcelles peuvent être utilisées dans un système de rotation alternativement par la suite et par l'irrigation avec l'eau de la rivière pendant la saison sèche.

Le bassin versant du Kou serait donc par excellence un lieu privilégié d'expression et de satisfaction des besoins en eau pour les hommes qui y vivent, pour leurs activités et pour l'environnement (Diallo, 1998).

5. Contexte sectoriel et stratégique

Les principales politiques et stratégies sous-sectorielles mises en œuvre sur la période sont :
La politique et stratégies en matière d'eau : adoptée en juillet 1998, elle vise à contribuer au développement durable du pays, en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau, dans un environnement particulièrement affecté par les changements climatiques et dans le respect d'une gestion intégrée des ressources en eau.
La Stratégie de Développement Rural (SDR) à l'horizon 2025: adoptée en 2003 et révisée en 2015 a pour objectif global d'« assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable ».
La Politique Nationale en matière d'Environnement (PNE) : adoptée en janvier 2007, elle vise la gestion durable des ressources naturelles, leur accessibilité à toutes les couches sociales pour lutter contre la pauvreté et garantir un cadre de vie sain. Elle a été opérationnalisée à travers le plan décennal d'action du secteur de l'environnement et du cadre de vie (PDA/ECV) ;

La Politique et Stratégie Nationales d'Assainissement (PSNA) : adoptée en juillet 2007, elle a pour objectif de contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'assainissement, afin d'améliorer les conditions de vie et d'habitat des populations, de préserver leur santé et de protéger les ressources naturelles ;

Au Burkina Faso, pays sahélien enclavé dont les ¾ de la population habite en zone rurale, **65% de la population a accès à l'eau et seulement 13% à l'assainissement** (bilan PN-AEPA 2016).

Parallèlement aux problématiques liées à l'accès à ces services de base, le processus de **décentralisation** entamé au Burkina Faso depuis plusieurs années constitue également un défi à relever pour l'ensemble des acteurs engagés dans les secteurs de l'eau et l'assainissement. Avec l'apparition des communes rurales en 2006 et le transfert des compétences eau et assainissement de l'Etat vers les communes en 2009, ces dernières jouent désormais un rôle incontournable dans la gestion de ces services essentiels à l'échelle locale. Aujourd'hui, les accompagner dans leur mission, à travers un renforcement de capacités et un partage de compétences et d'expertise, est un enjeu majeur à relever pour les partenaires techniques et financiers.

Tirant les enseignements de la mise en œuvre du Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA) entre 2006 à 2015, le Burkina Faso a élaboré en 2015 sa **Politique Nationale de l'Eau (**2016-2030). Elle définit les objectifs à atteindre d'ici 2030, conformément aux Objectifs de Développement Durable : "Pour 2030, la ressource en eau du pays est connue et gérée efficacement pour réaliser le droit d'accès universel à l'eau et à l'assainissement, afin de contribuer au développement durable."

Plusieurs programmes opérationnalisent la politique nationale de l'eau sur la période 2016-2030 :

- Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PN GIRE) ;
- Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PN AEP) ;
- Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excrétas (PN AEUE) ;
- Programme Gouvernance du Secteur Eau/Assainissement du Burkina Faso (PGEA) ;
- Programme National des Aménagements hydrauliques (PNAH).

Véritable cadre de référence pour le gouvernement et l'ensemble des partenaires techniques et financiers du secteur, l'ensemble de ces outils fédèrent l'ensemble des interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, en milieu urbain et rural.

En milieu urbain, cette politique est mise en œuvre par l'**Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA)** qui a un rôle de maître d'ouvrage délégué à travers un contrat-plan avec l'Etat. Son périmètre d'intervention concerne les centres urbains de plus de 10 000 habitants et quelques centres plus petits, sous contrat d'affermage. En milieu rural, elle est mise en œuvre par les **structures déconcentrées de l'Etat et les communes**, sur la base des Plans Communaux de Développement pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Assainissement (PCD-AEPA), outil de planification et de priorisation des actions à mener localement. Les opérateurs privés (conception, gestion, et maintenance des ouvrages d'eau potable et d'assainissement) ainsi que les organismes de la société civile (diffusion d'information,

participation et suivi de la politique de l'eau) jouent un rôle de plus en plus important dans le secteur.

La mise en application de réformes : Outre la réforme sur la décentralisation (2004), le Burkina Faso a adopté en 2000 une réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieu rural et semi-urbain qui vise à redéfinir les rôles et responsabilités de chaque acteur dans la gestion des ouvrages publics hors champ d'intervention de l'ONEA. Cette réforme concerne la gestion des pompes à motricité humaine (PMH) et la gestion des adductions d'eau potable simplifiées (AEPS). En 2018, le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement a fait le bilan de sa mise en œuvre afin de définir sa stratégie en matière d'hydraulique rurale.

6. Synthèse de l'étude diagnostique

6.1. Principaux résultats du diagnostic

L'analyse-diagnostic de l'état des lieux des ressources en eau du bassin du Kou a abordé les principales thématiques énumérées ci-après :

1) Les caractéristiques du milieu biophysique du Kou (relief, géologie, sols, écosystèmes aquatiques) : l'analyse-diagnostic a montré que la géomorphologie est peu favorable à la construction de grands ouvrages de mobilisation des eaux de surface, cependant la nature et les caractéristiques hydrogéologiques des formations sédimentaires qui occupent entièrement l'espace, sont très favorables à une mobilisation importante des ressources en eau souterraine. En sus, la vulnérabilité des aquifères peut être à l'origine d'une pollution des eaux souterraines notamment dans l'est, le centre et le sud du bassin.

2) Les ressources en eau souterraine et de surface du bassin du Kou sont peu maîtrisées sur les plans quantitatif et qualitatif. Les potentielles sources de pollution dans l'espace du bassin sont d'origine agricole et industrielle.

3) La variabilité des débits des sources commence à être très prononcée : En 1961, le débit simulé de la source Guinguette était de 2,3 m3/s et celui des sources ONEA 1 et 2 était de 0,6 m3/s. En 2014, les débits simulés sont respectivement de 1,42 et 0,37 m3/s. Sur cette période, les débits ont donc sensiblement baissé, d'environ 38 % aussi bien pour la source Guinguette que ONEA 1 et 2. Ces variations du débit des sources sont comparables à celles des débits mesurés à la Guinguette, avec des valeurs de l'ordre de 2,4 m3/s dans les années 1950 et 1,5 m3/s en 2011

3) L'analyse-diagnostic des forces de développement et la couverture des besoins de l'espace du Kou ont montré : (a) une démographie au taux de croissance supérieur au taux national avec une densité supérieure à la limite tolérable pour les écosystèmes (50 habitants /km²) et un fort taux d'urbanisation impulsé par Bobo-Dioulasso la capitale économique dont l'influence sur le plan alimentaire, économique et en matière d'AEP, s'étend sur plusieurs dizaines de km² à la ronde ; (b) un déficit céréalier important et une couverture des besoins alimentaires assurée grâce aux apports extérieurs au bassin et une couverture moyenne des besoins en eau potable; (c) des activités de production (agriculture, élevage, pêche, industries, artisanat…) dont les demandes et les consommations en eau sont peu maîtrisées, de même que leurs impacts sur la qualité de l'eau; (d) des difficultés d'accès à la terre et à l'eau agricole pour les franges les plus défavorisées en particulier de l'espace; (f) une gouvernance de l'eau nécessitant une consolidation du fait des conflits liés à l'eau, à la gestion peu efficiente des infrastructures hydrauliques .

L'analyse–diagnostic a permis pour les différents thèmes majeurs ci-dessus abordés, d'identifier les tendances d'évolution, les problématiques et les enjeux majeurs pour la gestion des ressources en eau du bassin du Kou. Les problématiques ont été traduites sous forme de questions d'importance pour la gestion de l'eau, auxquelles la stratégie de planification opérationnelle se doit de prioriser et d'apporter des réponses idoines sur les plans politique, juridique, institutionnel et organisationnel, socio-culturel, économique et environnemental.

Les principales questions qui se posent au niveau du bassin du Kou ont été regroupées sous 4 ordres :

1) Les questions d'ordre social et comportemental qui se rapportent à la couverture des besoins de base en eau et assainissement et aux mauvaises pratiques des acteurs de l'eau.

2) Les questions d'ordre économique et financier qui se rapportent à la problématique de développement économique et de la mobilisation et valorisation des ressources en eau du bassin.

3) Les questions d'ordre environnemental et qui se rapportent à la préservation et à la protection des ressources naturelles ainsi qu'à l'exploitation durable des ressources en eau.

4) Les questions d'ordre technique. Elles se rapportent respectivement à la problématique de gestion et de protection des ressources en eau ainsi qu'à la gestion des infrastructures.

L'état des lieux et le diagnostic des ressources en eau déjà réalisés pour la première phase de l'étude permettra de faire des propositions de scénarios de développement, objet de la deuxième phase.

Il s'agira au cours de l'étape actuelle d'identifier les stratégies et options de développement sectoriel de l'Etat, des collectivités territoriales et des acteurs du bassin du Kou et de proposer des scénarii d'aménagement et de développement des ressources en eau de l'espace du Comité Local du Kou (CLE Kou) afin d'opérer un choix consensuel des acteurs du bassin à même d'apporter des réponses appropriées aux questionnements soulevés dans l'état des lieux.

6.2. Problématiques

Un bassin qui vit un triste paradoxe au regard de ses potentialités, de son niveau de développement et des pratiques en cours des acteurs. Un faible taux de mobilisation et d'utilisation de l'eau qui bien plus que la pollution, met à l'ordre du jour et de manière cruciale, la question du développement socio-économique qui passe nécessairement par une meilleure mobilisation et exploitation des ressources en eau.

En effet le bassin versant du Kou est connu pour ces conditions climatiques encore favorables d'une part, et d'autre part pour ses potentialités en ressources naturelles relativement meilleures par rapport à l'immense majorité du pays, qui sont de véritables atouts mais malheureusement peu valorisées et sujettes à des pollutions industrielles diverses.

En outre, la combinaison des facteurs géologiques et pluviométriques fait du sous-bassin un espace où les ressources en eau (autre atout du bassin) sont également appréciables par rapport au reste du bassin du Mouhoun mais restent faiblement mobilisées et valorisées par rapport aux possibilités offertes. Malgré de mauvaises pratiques (ville de Bobo Dioulasso en amont des sources de Nasso) qui favorisent la pollution de l'eau, le niveau qualitatif général des ressources en eau reste bon à quelques exceptions ponctuelles près même s'il faut en faire une préoccupation de l'heure.

Sur le plan stratégique, politique et juridique, les principaux secteurs de l'économie rurale (environnement, eau, agriculture, ressources animales notamment) disposent de textes qui militent en faveur d'une gestion durable des ressources naturelles mais fort malheureusement, ces politiques et ces textes juridiques sont peu (voire non) appliqués sur le terrain pour des raisons de moyens, d'absence de mécanismes de mise en œuvre et d'absence de vision claire au niveau des acteurs majeurs.

Malgré donc un réel désir de construire une modernité et un développement dans la durabilité en théorie, les visions et les pratiques actuelles sont à l'opposé sur le terrain : ouvrages réalisés

sans véritables évaluations environnementales, mauvaise perception du fait que l'eau est un milieu vivant, pratiques destructrices des ressources naturelles, faible niveau de satisfaction de la demande en eau potable notamment,

Le problème principal qu'on ne devrait pas occulter constitue l'indisponibilité des moyens financiers qui plombent les différentes actions identifiées et non exécutées depuis plus d'une dizaine d'années.

C'est à ce dilemme que cette première stratégie opérationnelle est confrontée et qu'il se doit d'affronter pour en dégager une trajectoire corrective claire. C'est dans ce sens que les enjeux et les questions importantes dégagées au niveau de l'analyse et du diagnostic de l'état des lieux trouvent également leur importance.

De nombreux problèmes sont à la base de la faible prise en compte des facteurs fondamentaux d'une gestion maîtrisée des ressources en eau du bassin du Kou tant sur les plans quantitatifs que qualitatif. Au nombre de ces problèmes, il y a notamment :

- Les faibles écoulements dus en raison de la disparition de certaines sources et le régime non pérenne des affluents du Kou.
- La faible alimentation des aquifères par drainage des eaux de surface en profondeur
- La faible maîtrise des quantités d'eau souterraine et de surface disponibles dans ledit bassin.
- La dégradation des milieux naturels et la pollution croissante des milieux aquatiques.

Quelle stratégie mettre en œuvre afin de maîtriser le renouvellement des eaux souterraines ainsi que les capacités de stockage et les volumes d'eau stockés en surface dans l'espace du bassin du Kou ?

- La faible connaissance des volumes des ressources en eau renouvelables (écoulements, infiltration) à l'échelle du sous-bassin.
- La faible maîtrise des mécanismes de recharge–décharge des nappes de l'espace du bassin du Kou.
- L'aménagement des eaux de surface.

Comment mettre à profit les nombreuses sources d'information et données disponibles (forages, puits, réseau de suivi des ressources en eau, données de recherche-développement

local…) pour une meilleure maîtrise des potentialités et des systèmes aquifères (système d'écoulement, de recharge…) du sédimentaire dans l'espace de gestion du CLE-Kou?

- La connaissance fragmentaire et insuffisante de la quantité et de la qualité des ressources en eau souterraine et de surface du bassin du Kou.

Comment renforcer et mettre à profit les réseaux de suivi existants pour une maîtrise de l'eau à l'échelle du sous-bassin ?

A toutes ces problématiques viennent s'ajouter les questionnements généraux suivants posés par le comité de bassin du Mouhoun dont relève le sous-bassin du Kou.

6.2.1. Questions d'ordre social et comportemental

Elles sont relatives aux besoins fondamentaux de la population, aux mauvaises pratiques des usagers de l'eau et aux conflits liés auxdits usages. Celles retenues par les membres du Comité de bassin de l'Agence de l'Eau du Mouhoun sont les suivantes :

1. *Comment appuyer les collectivités territoriales pour le relèvement du taux d'accès et pour la promotion de l'accès des franges les plus fragiles des populations à l'eau potable et à l'assainissement à des coûts supportables, en milieux rural et urbain ?*

2. Comment remettre en bonne posture les acteurs du bassin afin de venir progressivement à bout des mauvaises pratiques à l'origine de la dégradation des ressources en eau et des écosystèmes forestiers et aquatiques ?

3. Comment faire du CLE, un cadre privilégié de proximité pour la résolution des conflits liés aux usages de l'eau ?

6.2.2. Questions d'ordre économique et financier

Elles sont liées à la valorisation économique et au financement de l'eau :

1. Comment accompagner les agriculteurs afin de les stabiliser sur leurs champs de culture pluviale ?

2.. Quelle stratégie opérationnelle mettre en œuvre pour une adhésion consciente et engagée des usagers de l'eau à la CFE ?

3. Quelles options de valorisation de l'eau du Kou pour impulser une économie de l'eau ouverte sur le marché ?

6.2.3. Questions d'ordre environnemental

Elles sont relatives à la préservation et à la protection des écosystèmes forestiers et aquatiques et à l'exploitation durable des ressources en eau du bassin.

1. Quelle stratégie opérationnelle mettre en œuvre afin de désamorcer à grande échelle, le processus de désertification (dégradation des sols, perte du couvert végétal…) et favoriser substantiellement la recharge des nappes d'eau souterraine ?

2. Comment suivre, évaluer et prévenir le comblement des cours d'eau et des plans d'eau de surface du Kou ?

3. Dans quels sous-bassins et dans quelles mesures étendre, consolider et protéger les écosystèmes forestiers et aquatiques pour assurer un meilleur développement de la faune sauvage terrestre, aquatique et aviaire du Kou ?

Les principaux enjeux au centre desquels se situe ces problématiques sont les suivants :

- une mobilisation optimale des ressources en eau du bassin ;
- la mise en adéquation des ressources en eau disponibles et l'ensemble des demandes en eau du bassin ;
- la maîtrise des phénomènes de pollution et la garantie d'une eau propre à la consommation pour les multiples usagers et pour les écosystèmes aquatiques en particulier.

7. Schéma stratégique d'aménagement et de gestion des ressources en eau du Kou

7.1. Enjeux et défis majeurs de développement du bassin du Kou

Les facteurs qui plombent le développement socioéconomique en rapport avec l'eau sont principalement : (i) la faible mobilisation des ressources en eau de surface et souterraine ; (ii) la faible valorisation des ressources en eau dont une des conséquences est le niveau d'accès insuffisant à l'eau potable et à l'assainissement ; (iii) le faible développement des secteurs producteurs de biens marchands et d'emplois en rapport avec les ressources en eau.
Il s'en suit que *les principaux enjeux de développement de l'Espace du CLE Kou à l'horizon 2030* porteront sur les niveaux de résorption de ces contraintes majeures à savoir :

i. *la faible mobilisation des ressources en eau (retenues d'eau, forages, puits etc..) du bassin du Kou;*
ii. *le faible accès à l'eau pour tous les acteurs du développement socioéconomique du bassin du Kou, en particulier l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations rurales et urbaines ;*
iii. *la faible progression des secteurs producteurs de biens marchands et d'emplois en rapport avec les ressources en eau.*

Les principaux défis à relever à l'horizon 2030 à travers la mise en œuvre de la stratégie seront par conséquent les suivants :

(i) *inverser le processus de mobilisation des ressources en eau et atteindre d'ici 2030, l'équilibre sur les plans alimentation en eau potable et satisfaction des besoins agricoles dans le bassin du Kou ;*
(ii) *couvrir en totalité les demandes en eau potable et assurer en 2030 un accès à l'assainissement d'au moins 40% en milieu rural et 60% en milieu urbain ;*
(iii) *couvrir les demandes en eau des acteurs du développement de l'économie de l'espace du CLE-Kou ;*

7.2. Objectifs et axes stratégiques de croissance à l'horizon 2030

Les principales orientations ont pour fondement :

- La politique nationale de l'eau qui consacre désormais et depuis 1998, l'option du Burkina Faso pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
- des principes précis (gestion par bassin…) et des orientations précises de gestion de l'eau ;

- une codification par la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau reposant sur une administration de l'eau, un régime de protection des ressources en eau, un régime des services publics de l'eau ; un mode de financement de l'eau et des mesures de sanctions disciplinaires ;
- des textes d'application en attente d'être mis en œuvre.

➢ La politique environnementale du Burkina qui consacre les types de rapport que la communauté nationale, les acteurs doivent désormais établir avec leur environnement (éco citoyenneté, codes …)

Dans la perspective de relever les défis majeurs ci-dessus cités, les objectifs stratégiques de croissance ci-après sont poursuivis :

<u>Objectif stratégique 1</u> : ***Amélioration de la capacité de stockage de la ressource en eau (superficielle/souterraine)***

Cet objectif de croissance vise à mobiliser en fonction des potentialités et des objectifs de croissance, à travers des aménagements hydrauliques (AH), les volumes nécessaires pour couvrir les demandes en eau agricole, pastorale, aquacole, industries, (mines, autres) et BTP, hydroélectricité. Pour cette finalité, il est important non seulement d'avoir une situation réelle des volumes mobilisés par les ouvrages mais également de construire de nouveaux aménagements hydrauliques et de réhabiliter voire remplacer les nombreux aménagements hydrauliques dégradés ou détruits (Pont de Nasso et pont de Dindéresso). L'atteinte de l'objectif 1 se fera à travers les axes stratégiques de croissance (orientations stratégiques) ci-après :

- **Orientation stratégique 1.1** : *Evaluer l'état physique et de mise en valeur des eaux (mise à jour) des aménagements hydrauliques et les capacités réelles de stockage des ouvrages hydrauliques d'eau de surface de l'espace du CLE-Kou.*
- **Orientation stratégique 1.2** : *Mobiliser à terme en 2030, les volumes d'eau nécessaires pour la couverture totale des demandes en eau en vue d'atteindre ou de s'approcher des objectifs de croissance du SDAGE du Mouhoun.*

<u>Objectif stratégique 2</u> : ***Amélioration des connaissances sur les ressources en eau souterraine***

Il est important de distinguer des ressources liées à la satisfaction des besoins en eau de la connaissance des aquifères qui comprend un ensemble de paramètres et la ressource elle-même. L'expérience enseigne qu'afin de mieux connaître un aquifère, celui-ci doit être régulièrement exploité et apprécié dans toutes ses dimensions (caractéristiques hydrodynamiques,

géométriques, physico-chimiques, y compris les débits entrants et sortants.) Une meilleure connaissance des ressources en eau souterraine peut être fondée sur deux aspects essentiels : la connaissance des dimensions géométriques et des paramètres hydrodynamiques des aquifères d'une part et de la surveillance de l'évolution des paramètres physico-chimiques d'autre part.
C'est ce que l'objectif stratégique n°3 s'attachera comme but à atteindre. Il se décline en deux (2) orientations stratégiques :

- **Orientation stratégique 2.1 :** *assurer une gestion patrimoniale de la ressource en eau souterraine.*

  Dans un contexte où l'ensemble des usages actuels sont satisfaits sans que les nappes ne soient en déséquilibre quantitatif, l'enjeu est de préserver durablement cet équilibre par l'amélioration des connaissances, le suivi des recharges annuelles, la définition de niveaux piézométriques de référence, une évaluation précise des ressources en eaux souterraines pour chaque unité hydrogéologique en fonction de l'état de sa connaissance, la complexité hydrogéologique, les structures géologiques des différents aquifères, leur mode de recharge, l'état d'exploitation, ainsi que les paramètres de la vulnérabilité, l'engagement d'économies d'eau, la préservation de secteur productif pour l'usage AEP futur et enfin l'anticipation des risques associés au changement climatique. Cette gestion dite patrimoniale doit permettre de satisfaire de manière pérenne les usages actuels, l'accroissement des besoins et la préservation du bon état quantitatif des nappes**.** Aussi, les notions de surveillance et de vigilance de l'évolution des besoins en eaux, des prélèvements dans les eaux souterraines et de la recharge des nappes sont à aborder. L'orientation stratégique retenue vise donc à acquérir la connaissance nécessaire pour préserver l'équilibre quantitatif actuel de la ressource en eau souterraine et de pouvoir être en mesure d'anticiper toute dégradation de la situation, en relation notamment avec le changement climatique.
- **Orientation stratégique 2.2 :** *Préserver la qualité des eaux souterraines destinées à l'Alimentation en Eau Potable (AEP) en développant une approche sectorielle à l'échelle des Aires d'Alimentation des Captages*

  Plusieurs études dans le bassin du Kou, identifie les nappes sédimentaires de ladite zone comme « ressources majeures d'enjeu régional et même national à préserver pour l'Alimentation en Eau Potable ».

  Sur le territoire du bassin du Kou, le facteur limitant actuel de l'exploitation des nappes n'est pas quantitatif mais dans un avenir proche il pourrait être qualitatif. En effet, ces nappes sont vulnérables aux pollutions, la qualité de l'eau souterraine pourrait être

dégradée par la présence de nitrates et/ou de résidus de produits phytosanitaires et des déchets industriels de la ville de Bobo-Dioulasso située en amont des sources et son utilisation pour l'Alimentation en Eau Potable peut se voir localement compromise.

Dans un contexte de dégradation de la qualité des eaux souterraines et de forte croissance démographique sur le territoire, l'enjeu est bien de poursuivre les efforts de protection et d'engager une véritable politique de préservation de la qualité des eaux souterraines destinées à l'Alimentation en Eau Potable.

Objectif stratégique 3 : ***Assurer un accès universel des populations des villes et des campagnes de l'espace du CLE Kou à l'eau potable et à l'assainissement à hauteur respectivement de 100% et de 60% (milieu rural) et 80% (milieu urbain) à l'horizon 2030.***

- **Orientation stratégique 3.1 :** *Couvrir 100% de la demande en eau potable et porter à 80% le pourcentage des populations des villes et campagnes de l'espace du CLE ayant un accès aux Bornes Fontaines (BF) et Branchements Particuliers (BP).*
- **Orientation stratégique 3.2 :** *Accompagner les communes afin de relever fortement les niveaux d'assainissement actuels des chefs-lieux de commune et le taux d'accès aux infrastructures d'eaux usées et excréta.*

Objectif stratégique 4 : ***Gestion, protection des aquifères***

La protection des eaux souterraines dépend en premier lieu du bon entretien des forages, susceptibles de provoquer des contaminations directes, et de la bonne gestion des prélèvements d'eau qui sont effectués par leur intermédiaire. Mais tous les acteurs du bassin versant sont concernés et doivent s'impliquer dans une gestion globale des ressources en eau. Complétée par une réglementation spécifique, cette gestion globale permet la préservation des eaux souterraines.

- **Orientation stratégique 4.1 :** *éviter l'épuisement des nappes par des prélèvements trop importants* ;

Effectuer des prélèvements revient à soustraire de l'eau aux milieux naturels, provoquant potentiellement une diminution des niveaux d'eau. Lorsqu'ils interviennent en période naturelle de basses eaux (généralement en période d'étiage), les prélèvements sont susceptibles d'accélérer le phénomène de déficit hydrique et d'en accentuer l'ampleur. Cet impact est d'autant plus important que les volumes prélevés sont grands et que le prélèvement perdure dans le temps.

- **Orientation stratégique 4.2 :** *adapter les prélèvements en cas de crise liée à une sécheresse ;*

Les périodes de sécheresse peuvent résulter d'un manque de pluie, mais aussi d'une utilisation trop intensive ou inadaptée de l'eau disponible. Quand la sécheresse survient, des restrictions d'usage de l'eau peuvent être décidées. Chacun, par ses gestes quotidiens ou ses pratiques professionnelles, peut contribuer à préserver les ressources en eau potable.

- **Orientation stratégique 4.3 :** *éviter la contamination des eaux souterraines par des produits toxiques ;*

Tous les acteurs du bassin versant - les particuliers comme les professionnels - peuvent contribuer au bon état des eaux souterraines en adoptant de bonnes pratiques : éviter l'usage de produits chimiques, limiter les prélèvements d'eau, etc. La mise en place d'une gestion durable et cohérente de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant implique de coordonner l'ensemble des acteurs pour limiter l'impact des activités humaines.

Objectif stratégique 5 : ***Réduction des érosions des sols***

Dans les zones agricoles, le ruissellement lié à de fortes précipitations entraîne le départ de terre par érosion de façon spectaculaire en creusant de profondes ravines ou plus discrètement en emportant les éléments fertiles du sol. L'érosion provoque des dégâts aux terres agricoles mais entraîne aussi une dégradation de la qualité des eaux et le déplacement de sédiments qui forment les coulées boueuses.

La sensibilité des sols à l'érosion hydrique dépend principalement de la dégradation de sa structure superficielle sous l'action des pluies, (appelée battance), et de la stabilité et de la cohésion de ses constituants, c'est- à-dire de leur résistance au cisaillement et de leur facilité à être mobilisé par le ruissellement ou par des mouvements de masse.

- **Orientation stratégique 5.1 :** *identifier d'abord les différentes zones suivant les processus dominants, tant du point de vue de la formation du ruissellement que l'érosion elle-même (travail à l'échelle du bassin versant, unité spatiale de base).*

- **Orientation stratégique 5.2 :** *protéger le sol de l'impact de la pluie (reboisement).*

- **Orientation stratégique 5.3 :** *retarder et réduire la formation d'un écoulement superficiel : augmenter la capacité d'infiltration et la capacité de stockage - accroître la protection et la résistance des zones où les conditions morphologiques peuvent favoriser l'incision.*
- **Orientation stratégique 5.4 :** *réduire les capacités de détachements et de transport du ruissellement en limitant sa vitesse (diguettes) et sa concentration.*

Objectif stratégique 6 : ***Restauration et protection des berges du cours d'eau Kou***

- **Orientation stratégique 6.1 :** *Reprofiler le lit pour favoriser les écoulements et restaurer la capacité hydraulique du réseau.*

- **Orientation stratégique 6.2 :** *Restaurer le boisement des berges qui est source de nourriture et d'habitat pour la faune, afin de maintenir le terrain, réguler les débits de crue, limiter la pollution de l'eau (en évitant son réchauffement et le transfert direct des éventuels polluants).*
- **Orientation stratégique 6.3 :** *limiter (gué) les impacts dus au piétinement des berges par les troupeaux sur la qualité de l'eau et les habitats aquatiques : érosion des berges, remise en suspension dans l'eau de particules fines et dégradation de la qualité sanitaire de l'eau par les déjections animales*

8. Actions prioritaires

1) Mise en place d'une Autorité de Restauration et de Protection des berges du Kou (ARPK) ;
2) Mise à jour de la base de données des occupations des berges : Identification et recensement des occupants des berges ;
3) Elaboration des cahiers de charge (Zones aménagées par l'Etat et Non aménagés par l'Etat) ;
4) Matérialisation de la bande de servitude : Confection et pose de bornes ;
5) Restauration des berges : reboisement, colmatage des brèches le long du Kou ;
6) Consolidation des berges avec des moellons en grillage ;
7) Dynamisation et accompagnement du Comité Local de l'Eau du Kou ;
8) Travaux de désensablement du cours d'eau ;

9) Réalisation de bassins de captage et des puits maraichers ;
10) Construction de check dams (micro- barrage) pour la recharge ;
11) Promotion des techniques CES/DRS ;
12) Construction du barrage de Yengué.

9. Coût

La réalisation de chacun des objectifs stratégiques de la stratégie opérationnelle se fera à travers des orientations stratégiques dont chacune est constituée d'un ensemble d'activités visant à mettre en œuvre un ou plusieurs aspects de ladite disposition.

Le coût de la stratégie opérationnelle a été estimé à partir de l'évaluation du coût de chaque orientation stratégique.

Le tableau ci-après résume le coût par objectif stratégique de croissance et le coût global de la stratégie opérationnelle.

Tableau 1 : Coût de la stratégie opérationnelle à l'horizon 2030

Objectif stratégique 1	Orientation stratégique 1.1 : 500 000 000 Francs CFA
	Orientation stratégique 1.2 : 10 000 000 000 Francs CFA
Objectif stratégique 2	Orientation stratégique 2.1 : 1 000 000 000 Francs CFA
	Orientation stratégique 2.2 : 800 000 000 Francs CFA
Objectif stratégique 3	Orientation stratégique 3.1 : 5 000 000 000 Francs CFA
	Orientation stratégique 3.2 : 2 000 000 000 Francs CFA
Objectif stratégique 4	Orientation stratégique 4.1 : 100 000 000 Francs CFA
	Orientation stratégique 4.2 : 100 000 000 Francs CFA
	Orientation stratégique 4.3 : 100 000 000 Francs CFA
Objectif stratégique 5	Orientation stratégique 5.1: 500 000 000 Francs CFA
	Orientation stratégique 5.2: 100 000 000 Francs CFA
	Orientation stratégique 5.3 : 2 000 000 000 Francs CFA
	Orientation stratégique 5.4 : 2 000 000 000 Francs CFA
Objectif stratégique 6	Orientation stratégique 6.1: 1 000 000 000 Francs CFA
	Orientation stratégique 6.2 : 500 000 000 Francs CFA
	Orientation stratégique 6.3 : 500 000 000 Francs CFA
Total	28 200 000 000
Coût annuel	2 820 000 000

Coût global estimatif de la stratégie : environ **28,193 milliards de FCFA** (environ **42,99millions d'euros**) soit environ **2,820 milliards de FCFA / an (4.299 millions d'euros/an)**.

10. Stratégie de financement

Le financement est une question de grande importance car elle est une des conditions indispensables pour la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle.

La stratégie de financement a pour finalité, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la satisfaction des besoins en fonds d'investissement pour la mise en œuvre du programme de mesures. Elle rappelle les sources et les partenaires techniques et financiers potentiels ainsi que les moyens et instruments de financement à déployer (cf. tableau ci- dessous).

Tableau 2: Synthèse de la stratégie de financement

Sources	Partenaires techniques et financiers	Moyens/ instruments de financement
Financement public	Ministères, Collectivités territorial, ARD, SP-GIRE, DGAEM,	Subventions, Appuis budgétaires, CFE…
Financement privé (intérieur et extérieur)	ONG, Associations, Entreprises privées du Nord comme du Sud, Agences de l'eau, partenariats de Coopérations décentralisées etc.	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur l'eau, Taxes sur l'assainissement, Partenariat Public Privé (PPP), Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), etc.
Financement extérieur (partenaires traditionnels – partenaires potentiels)	Banque Mondiale, BOAD, BAD, Coopération bilatérale (ASDI, Danemark, AFD, UE, FIDA…)	Aide publique au développement, prêts à court, moyen et long terme.

(Source : AEN, ITExperts 2018)

La stratégie préconise au-delà des circuits classiques de recherche de financement :

- des plaidoiries pour une prise en compte du financement de la stratégie opérationnelles dans les programmes de développement sectoriels des structures ministérielles selon les opportunités que lesdits programmes offrent ;
- la prise en compte des mesures par les programmes budgétaires du Ministère en charge de l'Eau et des autres maitres d'ouvrages intervenant dans le processus de mise en œuvre ;
- l'innovation des Partenariats Public Privé (PPP) dans le domaine des ressources en eau pour la réalisation ou la réhabilitation des infrastructures hydrauliques et d'assainissement (Assainissement Total Porté par les

Communautés et Assainissement Total Porté par les Leaders) ;

- la conduite sur le plan régional d'une vaste campagne de sensibilisation des porteurs de projets et programmes (maitres d'ouvrages publics et privés, Collectivités territoriales, ONG, Associations…) pour la prise en compte des actions prioritaires de la stratégie opérationnelle dans les nouveaux projets et programmes de développement à mettre en œuvre dans l'EC-AEM ;

Au regard des objectifs de la stratégie opérationnelle du Kou qui entre en droite ligne avec ceux du SDAGE de l'Agence de l'Eau du Mouhoun, la stratégie de financement devra bénéficier de l'appui de celle du SDAGE qui sera en phase avec les politiques de développement nationales.

11. Impacts politique, économique, environnemental et social de la stratégie Opérationnelle du Kou.

La mise en œuvre d'une politique de l'eau génère des impacts sociaux et économiques positifs par la création d'emploi (liés aux investissements réalisés sur le territoire et aux emplois dans les domaines de l'animation territoriale et de l'entretien des milieux par exemple), la qualité sanitaire (eau potable, baignade) et l'amélioration de la qualité des territoires (qualité de l'eau et des milieux aquatiques). Par l'internalisation des coûts qu'elle induit, elle peut également générer des impacts négatifs et une modification des comportements sociaux et économiques liée à la mutation des territoires et des activités (ex : impacts sur les exploitations agricoles liés à la modification des pratiques agricoles pour réduire les pollutions ou les prélèvements d'eau, évolutions faites par l'industrie en matière de traitement des rejets polluants ou d'utilisation de l'eau dans les processus industriels). Dans leur pilotage de la politique de l'eau, les services de l'État doivent veiller à la prise en compte des trois piliers du développement durable : préservation de l'environnement, développement économique, cohésion sociale. Ils chercheront, de façon aussi approfondie que possible, la conciliation des enjeux et des usages. L'objectif est notamment que les projets d'aménagement de territoire fédèrent les populations. La mise en œuvre des politiques de restauration du bon état des eaux passe par l'écoute de la demande sociale liée à l'eau. Pour mieux appréhender cette demande, les démarches proactives visant à connaître la perception d'une population donnée vis-à-vis des milieux aquatiques et des enjeux de l'eau, ainsi que des approches historiques concernant l'eau dans un territoire donné, pourront être développées pour préparer la mise en œuvre des actions. Ces démarches apporteront un éclairage nouveau qui permettra d'ajuster la pertinence et le contenu des actions

à mener et de préciser leurs conditions de mise en œuvre. Elles favoriseront l'implication des acteurs du territoire, la levée des freins à la mise en œuvre et l'ambition des politiques et projets dans le domaine de l'eau. Les politiques de gestion concertée des milieux aquatiques auront vocation à développer progressivement ce type d'approches. Sur ces bases, les retours d'expérience pourront être capitalisés à l'échelle du bassin et conduire par exemple à analyser les effets de la demande sociale sur les caractéristiques des projets et à proposer quelques indicateurs sur les impacts sociaux de la mise en œuvre du SDAGE.

Les domaines ou secteurs d'interventions pouvant être impactés par la stratégie opérationnelle sont :

- l'approvisionnement en eau potable (urbain et rural) ;
- l'assainissement familial (urbain et rural) ;
- la collecte et le traitement des déchets ménagers (urbain et rural) ;
- le traitement des effluents et des eaux usées toxiques ;
- le drainage des eaux pluviales ;
- l'agriculture irriguée (IMT et IC) et l'agriculture pluviale ;
- l'élevage (transhumance, embouche et stabulation libre) ;
- la pêche de capture et la pisciculture ;
- l'industrie manufacturière et l'artisanat ;
- le génie civil et les carrières ;
- la mobilisation d'eau de surface et le contrôle des écoulements ;
- la valorisation des ressources en eau.

12. Mise en œuvre de la stratégie opérationnelle

La stratégie opérationnelle est proposée suivant une approche qui garantit sa mise en œuvre conforme aux principes et règles orthodoxes en matière de programmation, budgétisation, exécution et suivi-évaluation de la dépense.

Le contexte étant caractérisé par la gestion axée sur les résultats dans une approche programme sectorielle, le cadre logique qui devra être élaboré, sera sous-tendu par les responsabilités des acteurs institutionnels de la stratégie. Ce choix pour la structuration de la logique d'intervention de la stratégie permettra d'orienter la mise en œuvre opérationnelle sur les catégories d'acteurs et les centres de responsabilité régalienne.

Conscient de la complexité de la stratégie opérationnelle, l'organisation de la mise en œuvre se fera à travers :

- la mise en place d'un dispositif de pilotage ;
- la coordination qui devra être assurée par le Conseil Régional des Hauts-bassins;
- l'implémentation du budget programme par objectif de façon participative en prenant en compte les activités de l'ensemble des acteurs concernés et
- le développement du suivi-évaluation.

12.1. Pilotage et coordination de la Stratégie Opérationnelle

Pilotage

La Stratégie Opérationnelle devra être pilotée par un Comité de pilotage. A cet effet, un projet d'arrêté Régional portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Comité de Pilotage sera pris par le Président du Conseil Régional.

Dans un souci d'efficacité il est proposé que le Comité de pilotage comprenne, sous la présidence du Conseil Régional, les Directeurs Régionaux en charge de l'Eau, de l'Agriculture, des Ressources animales, de l'Environnement, des Infrastructures, du Tourisme et de l'aménagement du territoire auxquels se joindront les directions chargées du budget, des finances et de la coopération technique. Tout autre acteur ou structure contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie Opérationnelle sera invité au Comité de Pilotage pour rendre compte des activités réalisées. Les personnes ci-dessus visées sont les premiers responsables exécutifs des structures administratives et régaliennes les plus pertinentes quant aux questions relatives à la gestion des ressources en eau.

Le Comité de Pilotage est l'instance de prise de décision dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie. Il a pour mission de superviser le processus de gestion intégrée des ressources en eau à travers la mise en œuvre harmonieuse de la stratégie. A ce titre, il est chargé (i) d'examiner et approuver le Budget Programme par Objectif de la stratégie, les plans de travail et les budgets annuels émanant des structures techniques d'exécution de la stratégie ; (ii) d'examiner et approuver les rapports d'activités, les budgets exécutés et les différents rapports de suivi-évaluation ; (iii) d'examiner toutes autres questions relatives à l'exécution de la stratégie et prendre les décisions appropriées.

- ***Coordination***

Un Coordonnateur sera recruté ou nommé par le Conseil Régional et ce dernier coordonnera toutes les actions des structures techniques concernées pour une exécution complète et

harmonieuse de la stratégie. Il est chargé : (i) de veiller à l'exécution cohérente des actions prévues dans la stratégie ainsi qu'à l'élaboration du BPO-Stratégie et des PTA et à la production des rapports d'exécution ; (ii) de s'assurer que les structures d'exécution s'acquittent correctement de leur engagement dans la mise en œuvre de la stratégie ; (iii) de veiller à la bonne exécution du suivi-évaluation de la stratégie ainsi qu'à la production des rapports y afférents ; (iv) de veiller à l'exécution diligente des recommandations des sessions du Comité de Pilotage. Le Coordonnateur assure le secrétariat du CP. Il est responsable de la préparation intellectuelle, matérielle et logistique des sessions et de l'élaboration des rapports et comptes rendus des sessions.

- ***Structures d'exécution et structures partenaires***

Du fait du caractère transversal de l'eau, sa gestion et de surcroît la mise en œuvre de la stratégie impliquent un grand nombre d'acteurs parmi lesquels on retrouve les pouvoirs publics, les collectivités et élus locaux, les acteurs économiques, les associations, la société civile.

12.2. Suivi-évaluation

Le suivi-évaluation de la stratégie est construit autour d'un système fédérateur avec trois composantes axées respectivement sur : (i) les fonctions de suivi-évaluation, (ii) les indicateurs et (iii) les outils de suivi-évaluation.

En termes de fonctions, le suivi-évaluation de la stratégie est axé sur la chaine de résultats qui montre : la mobilisation des intrants, leur transformation en produits dont l'utilisation entraîne des effets et plus tard des impacts.

Dans la pratique le suivi-évaluation de la stratégie s'occupera : des intrants mobilisés ; des activités menées selon les prévisions à travers le BPO et l'efficience des actions du BPO ; des produits et effets de la stratégie et enfin ses impacts.

Un groupe sommaire d'indicateurs est proposé et pourra être enrichi et complété au démarrage de la stratégie.

Il est indispensable de veiller à ce que les indicateurs soient SMART :

- Significatif : Est-ce que l'indicateur permet effectivement de mesurer ce qu'on veut apprécier ?
- Mesurable : Est-ce qu'il peut être renseigné ?
- Atteignable – Accessible (Réaliste) : les données sont-elles accessibles à un coût acceptable et avec des moyens disponibles ?
- Avec un Responsable : Existe-il une structure capable de le suivre ?

- Temporellement Défini : Est-ce que ses valeurs cibles sont fixées dans le temps ?

En ce qui concerne l'évaluation, il est prévu :

- un contrôle d'avancement de la stratégie à mi-parcours qui se mènera comme une évaluation participative ;
- une évaluation finale de la stratégie
- une étude de capitalisation de la stratégie.

13. Hypothèse et prérequis

L'atteinte des objectifs de la stratégie est conditionnée par les principaux prérequis suivants :

- la mobilisation des financements est à la hauteur des ambitions ;
- l'aboutissement des réformes structurelles prévues dans le cadre de la stratégie portant sur la gouvernance et visant une amélioration significative de l'efficacité institutionnelle du secteur ;
- les actions prévues seront recadrées, si nécessaire, à l'issue des évaluations, qui seront conduites tout au long de la mise en œuvre de la stratégie, pour assurer l'atteinte des objectifs de ladite stratégie ;

Les maîtrises d'ouvrages sectoriels s'approprient de la stratégie et sa démarche chacun pour ce qui le concerne.

14. Les principaux risques

Les principaux risques liés à la mise en œuvre de la stratégie sont :

- instabilité politique pouvant perturber ou compromettre le fonctionnement des collectivités et de l'administration ou la mise en œuvre de l'aide au développement ;
- l'insécurité ;
- instabilité sociale suite à la revendication de leurs droits par les citoyens ;
- insuffisance des financements ;
- résistances aux appuis du ministère en charge de l'eau pour la réalisation des programmes sectoriels.
- disponibilité de ressources humaines suffisantes en termes de personnel qualifié et suffisamment motivé au niveau des structures en charge de la mise en œuvre de la stratégie;

15. Conclusion

La finalité de la stratégie opérationnelle du bassin du Kou est d'opérationnaliser la gestion de l'eau sur le terrain, avec la participation des usagers, des collectivités, de l'administration, de la société civile, du secteur privé...etc. Pour ce faire, les bases conceptuelles politiques et normatives doivent être encore consolidées au niveau central, les ressources en eau doivent être mieux connues et suivies, les ressources humaines pour la mise en œuvre de la stratégie doivent être disponibles. Toutefois, ces objectifs ne pourront être atteints sans une coordination efficace entre les acteurs, un pilotage et une programmation rigoureuse des activités sous l'autorité du Conseil Régional ainsi qu'un appui des partenaires techniques et financiers convaincus de la nécessité d'accompagner les différents acteurs du bassin pour un développement social et économique durable. Ce développement proviendra de la mise en place d'infrastructures permettant une mobilisation des ressources en eau de façon suffisante pour la satisfaction des besoins des usagers des différents secteurs. L'Assainissement en milieu rural comme en milieu urbain doit aussi être améliorée.

Ce sont ces éléments qui constituent l'essentiel des propositions contenues dans le présent rapport.